

LES POISSONS d'AVRIL



Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com

REMUNERATIONS, INTERESSEMENT, NOTRE CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE & LES MAUVAIS COUPS D'AVRIL

Peut-être avons-nous été amusés par le T cabriolet, poisson d'avril lancé par Renault Trucks sur les réseaux sociaux.

Mais en même temps, de nombreux **poisons** d'avril sont venus quelque peu ternir nos beaux sourires...

En tout premier, le versement annuel des PCPC et PVSO a révélé l'écart inacceptable entre ces 2 primes et leurs méthodes de calcul totalement arbitraires.

- Comment peut-on décemment oser prétendre que cette prime représente l'implication de chacun dans l'atteinte de résultats ? Pourquoi les % de PVSO sont différents entre GTT, GTO, RT, VIT, GTP, etc... Certains sont-ils plus impliqués que d'autres ?
- Comment expliquer l'écart de 1 à 10 voire plus au sein d'un même secteur ? Comment peut-on laisser croire que ces primes sont un outil de management ? Comment fait un manager pour expliquer cet écart dans son service ?
- La PVSO, c'est comme le 13^{ème} mois, quand tu le touches ça va mieux ! Sauf que c'est un véritable poison pour diviser les salariés puisqu'elle est variable et ne concerne que les catégories V3 et cadre. Les années où ces derniers vont la toucher (cadre et V3) c'est 6 ou 10% maxi du salaire annuel payable en une seule fois. C'est donc l'équivalent du 13^{ème} mois versé d'un coup, alors que les autres salariés touchent quelques centaines d'euros avec la PCPC. Les années où les cadres et V3 ne la toucheront pas, et cela arrivera puisque nous sommes des variables d'ajustement pour le groupe, ils devront peut être s'asseoir sur 10% de leur rémunération annuelle. Et il sera alors dur de revendiquer cette somme quand les autres, liés à la PCPC, ne toucheront 3 fois rien !... Et pendant ce temps qui se frotte les mains et baisse globalement les rémunérations de tous ?

Pour l'UGICT-CGT un concepteur, un acheteur, un fabricant, un informaticien, un vendeur, un ouvrier, un technicien ou un cadre ont tout autant droit à un salaire élaboré dans une grille unique avec un 13^{ème} mois complet.

L'UGICT-CGT a toujours revendiqué une réelle augmentation de salaire plutôt qu'une prime, mais puisque prime il y a, nous demandons que cette prime soit calculée de la même manière pour tous. Une PCPC égale à une PVSO.

En deuxième lieu, le versement de l'intéressement, a, lui, démontré que la répartition des richesses se fait bien au profit des actionnaires et au détriment des salariés. La méthode de calcul est, là encore, totalement inique. Somme plafonnée, calculée sur des résultats RENAULT Trucks déjà amputés d'une bonne part, envoyée dans les méandres des comptes du groupe (Rappelez-vous notre tract de sept/2016, sur ces montages financiers obscures).

L'UGICT-CGT avait dénoncé cette méthode de calcul injuste de l'intéressement, mais après une large consultation, elle avait préféré signer l'accord. Beaucoup d'entre nous ont besoin de cette somme pour boucler leurs fins de mois.

Cette méthode de calcul est en cours de renégociation. Il est temps de se mobiliser pour peser lors de ces discussions et d'exiger une plus grande part des résultats du groupe.

Un troisième point, beaucoup plus insidieux et pernicieux, doit vous préoccuper. A l'heure où la convention collective des cheminots (le fameux « statut des cheminots ») est attaquée au grand jour, **notre convention de la métallurgie est, elle aussi, fortement remise en cause** par le patronat de la métallurgie. Pour ces gens là, cette convention, qui nous protège, est un « privilège » salarial inacceptable. Il est vrai qu' en termes de privilèges, le patronat de la métallurgie ne se gêne pas pour s'octroyer de dividendes ahurissants... On sait de quoi on parle !...

Nous sommes tous concernés et nous serons tous impactés par ces nouveaux articles. Fort d'avoir pu dicter le saccage du code du travail au gouvernement Macron, le patronat s'attaque maintenant via nos conventions au temps de travail:

- Contingent heures supplémentaires **350H par an et par salarié + 100H au volontariat**.
En cas d'annualisation : **280H + 100H au volontariat au lieu des 220h actuelles**
- Forfait jours à **218j/an** (maximum aujourd'hui) **pouvant être dépassé sans indication de limite haute, donc 282 jours possibles**. C'est la généralisation du travail du lundi au samedi, des journées de 10 à 12H et la fin de RTT.
- Volume horaire entre **0 et 48H/semaine** et **44H** en moyenne sur 12 semaines... Et les 35h!!!!???
- Seul le temps passé au travail est considéré comme du Temps de Travail Effectif.
Déplacements : pas du TTE sauf si cela dépasse le temps normal de trajet.
Contrepartie : indemnité pouvant être transformée en temps par l'employeur.
- Possibilité de modifier l'ordre des départs ou les dates de congés payés **1 mois** avant, sans compensation. Exceptionnellement dans ce délai d'un mois ou si rappel pendant les congés : contrepartie et frais remboursés
- **Astreinte** : pas de volontariat, temps d'intervention = TTE mais pas le reste.
Compensation : indemnité pouvant être transformée en temps par l'employeur

Pour l'UGICT-CGT toutes ces propositions de l'UIMM vont à l'encontre de nos aspirations à trouver un meilleur équilibre entre notre vie professionnelle et notre vie socio-familiale.

Les propositions de l'UGICT-CGT:

- Un temps de travail ramené à **32h/sem ou 1460h/an**
- Un forfait jours d'un maximum de **200j/an**
- Durée maxi quotidienne pour raison exceptionnelle de **11H** et donc un repos quotidien mini **13H**
- **2 jours de repos mini consécutifs dont le dimanche**
- Contingent d' heures supplémentaires à **107H par an et par salarié**
- De vrais accords de télétravail / droit à la déconnection
- Une grille de salaire unique de l'ouvrier au cadre pour permettre de réelles évolutions de carrière
- Une réelle égalité Homme/Femme
- Un partage de la valeur ajoutée égal pour tous, quelque en soit le niveau hiérarchique

La CGT de Renault Trucks appelle tous les salariés à rejoindre la manifestation nationale pour la défense des droits du travail:

Jeudi 19 avril

RdV à 13h30 devant la Gare des Brotteaux